



DEC POLE CONCOURS

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/192

Affaire suivie par : Pascale Amblard

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/192 du 2 septembre 2024

Vu l'article L122-2 du code de l'éducation ;

vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

vu l'arrêté n°DEC3/XIII/23/338 du 12 septembre 2023 relatif à l'ouverture d'une session d'examen en vue de l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire – session 2024 ;

Article 1 : Le jury académique de la certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire est composé comme suit pour la session 2024 :

Madame GEOFFRAY Ghislaine	Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale	Présidente de jury
Monsieur CARGNELUTTI Jérôme	Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional	Vice-président de jury
Monsieur GUIRAL Vincent	Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional	Membre interrogateur
Monsieur SERGI Joseph	Proviseur lycée Mounier - Grenoble	Membre interrogateur
Madame BIANQUIS Anahita	Proviseure LPO Gabriel Faure - Tournon	Membre interrogateur
Madame MALEK Sylvie	Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale	Membre interrogateur
Madame SARAIS Gwenola	Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale	Membre interrogateur
Madame CHALLOT Fatima	Principale collège Salvador Allende – Bourgoin-Jallieu	Membre interrogateur
Madame KORB Annick	Faisant fonction - Inspectrice de l'Education nationale	Membre interrogateur
Madame MONTFALCON Séverine	Principale collège Le Calloud – La Tour du Pin	Membre interrogateur
Monsieur LABARTHE Michaël	Faisant fonction - Inspecteur de l'Education nationale	Membre interrogateur

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Pour la rectrice et par délégation,
Signé le 02/09/2024 par Mme Céline Hagopian,
La secrétaire générale adjointe*

Conforme à l'original, disponible sur demande